



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 2 juin 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

228/02-06-14

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par la greffière, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 mai 2014

#### **Période de questions du public**

#### **A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

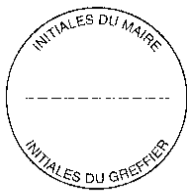
1. Dérogation mineure numéro 2014-40007

#### **B GESTION FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2014
2. Acquisition d'immeubles suite aux ventes pour taxes 2013 – Mandat à un notaire
3. Reddition de comptes 2013 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
4. Approbation du Règlement numéro 34 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant le déménagement de l'immeuble des bureaux administratifs près de la balance et l'affectation de la somme de 189 354,77 \$ de solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 21

#### **C GESTION ADMINISTRATIVE**

1. Fin de la période de probation de la superviseure au traitement des permis et certificats
2. Embauche et réaffectation de personnel – Emploi d'été
3. Réaffectation de personnel
4. Lettres d'entente numéro 2012-2016 / 16 et 2012-2016 / 17 avec le syndicat



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Appel d'offres numéro 2014-05 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver
2. Appel d'offres numéro 2014-06 – Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation dans le secteur L'Annonciation
3. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels non réclamés dans le cadre d'une éviction survenue le 26 octobre 2013 – Vente et dispositions des biens

### **E AVIS DE MOTION**

### **F ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Embauche d'un technicien en prévention incendie

### **H TRANSPORT ROUTIER**

1. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour de l'éclairage sur la rue du Pont entre le viaduc de la route 117 et la rue L'Annonciation Sud
2. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'aménager une passerelle pour la traverse des véhicules hors route (VHR) sur le pont
3. Tracé des quatre (4) voies de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge – Position de la Ville

### **I HYGIÈNE DU MILIEU**

1. Remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation dans le secteur L'Annonciation – Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

### **J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. Mandat à l'entreprise « Des-Bau Paysage s.e.n.c. » pour la fourniture et la plantation d'arbustes et d'arbres dans le cadre des projets « Mes institutions vertes » et « Une vie, un arbre »
2. Entente avec la pourvoirie « Le Gîte du Nounours »

### **K LOISIRS ET CULTURE**

1. Tarification pour l'utilisation de la piscine par le Centre du Florès et le Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle
2. Gratuité du camp de jour – Demande du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle
3. Nomination d'un représentant du Camping Sainte-Véronique
4. Appropriation du fonds réservé pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour l'achat d'une tondeuse à glace
5. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'une colonne Morris

### **L DIVERS**

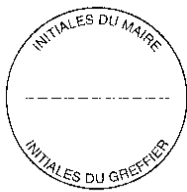
1. Participation à divers événements par les membres du conseil municipal
2. Motion de félicitations aux étudiants de l'École du Méandre dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat
3. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Modification à la Loi sur la fiscalité municipale
4. Demande d'appui – Prévention de la fermeture de résidences privées sans but lucratif pour aînés – Les Résidences Côte-Cartier
5. Festival de la Rouge – Demande d'appui

Période de questions du public

### **M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

229/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

230/02-06-14

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 MAI 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 mai 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 mai 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

***NOTE :*** *Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 28.*

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

231/02-06-14

#### **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40007**

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne le lot 270-2 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, correspondant à l'adresse civique 615, rue L'Annonciation Sud soit le matricule numéro 9941-62-7946;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'autorisation de régulariser l'empiètement de l'abri attenant au bâtiment commercial à 0,57 mètre pour le coin arrière gauche et à 0,62 mètre pour le coin arrière droit alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans la zone COM-13;

**CONSIDÉRANT** que l'abri attenant a été construit suite au permis émis en 2002 en même temps que le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette construction, le terrain a été subdivisé en deux parties afin d'y construire un immeuble à logements sur le second terrain;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure (2010-20004) a été émise afin de permettre la subdivision du terrain, de permettre la construction de l'immeuble à logements et de permettre que le bâtiment commercial, et non l'abri attenant, soit à une distance de 2 mètres alors que la réglementation exigeait une marge de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT** que l'abri attenant n'a pas été démoli et est indispensable au commerce actuel;

**CONSIDÉRANT** que l'abri ne peut pas être déplacé sur les côtés, ce qui causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne crée aucune nuisance visuelle ou environnementale et est très peu visible de l'immeuble à logements adjacent;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un mur de ciment séparant le bâtiment commercial de l'immeuble à logements et que le mur cache en partie l'immeuble commercial aux yeux de l'immeuble à logements;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation demandée apparaît mineure;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

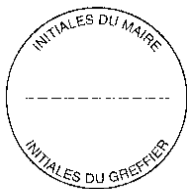
**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-34/14.05.07, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 7 mai 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande portant sur la régularisation de l'empiètement de l'abri attenant au bâtiment commercial à 0,57 mètre pour le coin arrière gauche et à 0,62 mètre pour le coin arrière droit selon le plan 57 762-B, dossier 05-017, minute 5110 du Groupe Barbe et Robidoux, arpenteurs-géomètres, pour la superficie actuelle de l'abri attenant.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### GESTION FINANCIÈRE

232/02-06-14

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2014

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	165 397,80 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	78 105,54 \$
Comptes courants :	<u>314 658,24 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>558 161,58 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

#### **ADOPTÉE**

233/02-06-14

#### ACQUISITION D'IMMEUBLES SUITE AUX VENTES POUR TAXES 2013 – MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M<sup>e</sup> Gislain Poudrier, notaire, pour la réalisation des contrats d'acquisition, par la Ville, de trois (3) immeubles ayant été vendus par la MRC d'Antoine-Labelle pour non-paiement des taxes en mai 2013 et ayant les matricules suivants :

- 0041-33-9589
- 9647-07-5965
- 9942-15-0237

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

234/02-06-14

#### REDDITION DE COMPTES 2013 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 389 920 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution est accompagnée de « l'Annexe A » identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes « l'Annexe B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### ADOPTÉE

235/02-06-14

### APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 34 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) DÉCRÉTANT LE DÉMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS PRÈS DE LA BALANCE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 189 354,77 \$ DE SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ NUMÉRO 21

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 34 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant le déménagement de l'immeuble des bureaux administratifs près de la balance et l'affectation de la somme de 189 354,77 \$ de solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 21.

### ADOPTÉE

### GESTION ADMINISTRATIVE

236/02-06-14

### FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA SUPERVISEURE AU TRAITEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 212/03-06-13, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 juin 2013, autorisant l'embauche de Mme Karine Alarie à titre de superviseure au traitement des permis et certificats de la Ville de Rivière-Rouge en date du 3 juin 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Karine Alarie a terminé sa période de probation et que le conseil se dit satisfait de la qualité de son travail;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la nomination de Mme Karine Alarie à titre de superviseure au traitement des permis et certificats de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

237/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – EMPLOI D'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Raphaële Dufour Raymond à titre d'étudiante au poste de préposée à l'accueil - camping, classe 3 échelon 1, à compter du 2 juin 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'embaucher le personnel suivant :

- Mme Laurie Bisailon à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 1, à compter du 12 juin 2014;
- Mme Jordan Bélisle à titre d'étudiante au poste de sauveteur croix de bronze, classe 1 échelon 1, à compter du 12 juin 2014;
- Mme Emma Bruneau Darmana à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 1, à compter du 12 juin 2014;
- M. Antoine Bilodeau à titre d'étudiant, échelon 1, à compter du 24 juin 2014;
- Mme Chrystelle Brunet à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Mariane Séguin à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2014;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de M. Guillaume Larose à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 27 mai 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'autoriser la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Maude Després à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 12 juin 2014;
- Mme Gabrielle Larose-Gargantini à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 2, à compter du 12 juin 2014;
- Mme Gabrielle Mathieu à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 12 juin 2014;
- Mme Évelyne Groulx à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 12 juin 2014;
- Mme Elizabeth Deacur à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Kym Létourneau-Miller à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Sabrina Brisebois à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Isabelle Sauvé à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Émilie Gauthier à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Catherine Boileau à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Éloïse Raymond à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2014;
- Mme Raphaëlle Latreille à titre d'étudiante au poste d'animatrice camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2014;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

- M. Samuel Rochon à titre d'étudiant au poste d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 25 juin 2014;
- M. Antoine Bilodeau à titre d'étudiant au poste d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 25 juin 2014;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

238/02-06-14

### **RÉAFFECTATION DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de M. Serge Bégin au poste régulier à temps partiel de chauffeur-journalier – loisirs et voirie, classe 4 échelon 1, à compter du 13 mai 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

239/02-06-14

### **LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016 / 16 ET 2012-2016 / 17 AVEC LE SYNDICAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'entente numéro 2012-2016 / 16 et 2012-2016 / 17 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'entente dûment signées par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

240/02-06-14

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-05 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver.

Que les entreprises invitées à soumissionner soient au choix de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

### ADOPTÉE

241/02-06-14

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-06 – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux (référence : règlement d'emprunt numéro 230);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 137/08-04-14, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2014, mandatant la firme « BPR Infrastructure inc. », ingénieurs-conseils, pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes relativement à ce dossier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et la sectorisation du réseau d'alimentation d'eau dans le secteur L'Annonciation.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis d'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

### ADOPTÉE

242/02-06-14

#### **APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS NON RÉCLAMÉS DANS LE CADRE D'UNE ÉVICTION SURVENUE LE 26 OCTOBRE 2013 – VENTE ET DISPOSITIONS DE BIENS**

**CONSIDÉRANT** que suite à l'appel d'offres public pour la disposition de biens matériels non réclamés dans le cadre d'une éviction survenue le 26 octobre 2013, publié au journal *L'Information du Nord* le 16 avril 2014, aucune soumission n'avait été reçue lors de l'ouverture le 1<sup>er</sup> mai 2014;

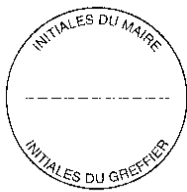
**CONSIDÉRANT** la politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la disposition des biens matériels suivants, non réclamés dans le cadre d'une éviction survenue le 26 octobre 2013, et ce, en conformité avec la politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, à savoir :

➤ Vente à la compagnie « Fer & Métaux R. H. inc. » pour un montant total de 229,95 \$ incluant les taxes applicables :

- 6 étagères avec 3 tablettes de métal
- 2 classeurs à outils verts
- Compresseur à fréon avec pompe et 3 bonbonnes de fréon
- Ensemble de chalumeaux (torches) à acétylène
- 6 ensembles complets de sortie de secours
- Plaque chauffante électrique à 4 ronds
- Frigo au propane environ 4 pieds de hauteur
- 1 balayeuse
- 4 brûleurs à l'huile pour réservoir à eau chaude et non au propane
- 2 boîtes 200A électriques avec filage
- 1 turbine commerciale pour hotte de poêle
- 2 fours micro-ondes
- Tables
- 1 balance commerciale
- 1 table à boucherie
- 1 table en chêne à tiroirs (bureau en chêne)
- Dessus d'armoire en stainless
- Classeurs en métal
- 2 laveuses commerciales
- 2 sécheuses commerciales
- 1 sécheuse non commerciale
- 1 poêle 4 ronds électrique
- 2 armoires en stainless
- Outils divers de Martelage Laurentides
- 1 classeur noir et 1 classeur beige
- 1 « rack » vert et beige



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

- Offre à titre gratuit à « L'Action Bénévole de la Rouge », organisme de bienfaisance œuvrant sur le territoire de Rivière-Rouge :
- Caisse de chandails (de style Kangourou) gris du Centre Marie-Paule, 31 casquettes, 12 chapeaux (de style Cargo) du Centre Marie-Paule
  - 24 pantalons rouges de neige
  - 10 brimballes pour la pêche sur glace
  - 1 boîte de décorations d'Halloween et sac vert
  - Boîtes et bacs de décorations de Noël plus 2 sacs verts et 1 crèche
  - Outils (clés, clés à cliquet « ratchet », etc.)
  - Scie circulaire John Deere
  - Perceuse (drill) ½ Black & Decker
  - Bobine de fils de différentes forces
  - Extension électrique
  - Masse et coffre à outils pour propane avec outils
  - Table avec stock inventaire de « cop » pour plomberie et propane
  - 4 ensembles de néons suspendus avec ballast
  - 10 ensembles de cylindres de portes
  - Ensembles de poignées de portes
  - Boîtes de vaisselle variée
  - Draps et taies d'oreillers
  - 1 boîte de filets et rondelles de hockey
  - Boîte de Frisbees (disques volants) et bouteilles de plastique
  - Filets de tennis
  - 1 boîte de pichets en verre
  - Plusieurs boîtes de tasses, soucoupes, assiettes, assiettes à dessert, verres et verres à vin
  - 7 boîtes de pots « Masson »
  - 2 chauffeuses 220V commerciales
  - Articles de plomberie
  - Chaises de plastique jaune et orange (10)
  - Poubelles en plastique oranges, jaunes et grises
  - 1 extension
  - 1 hache
  - 8 chaises en bois
  - Fer
  - Sac de linge de hockey
- Disposition au site d'enfouissement :
- 4 couvertures en molleton
  - 1 bac jaune de verre
  - 25 enveloppes de matelas plastique
  - 1 paire de patin à roues alignées
  - Livres divers
  - Macarons
  - 1 boîte d'enveloppes de matelas neuves et usagées
  - 1 boîte d'imperméables et vêtements divers
  - Gros sac bleu avec chandails et jambières sport numérotés
  - 1 sac de vêtements couverts
  - 4 paires de patins à glace
  - Chevalets à peinture
  - 1 télévision 21 pouces

**ADOPTÉE**

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de M. Martin Jolicoeur-Viau à titre de technicien en prévention incendie pour le Service de sécurité incendie de la Ville à compter du 7 juillet 2014 et sujet à la réussite de ses examens pour l'obtention du titre de technicien en prévention incendie.

**243/02-06-14**

annulée par la  
résolution numéro  
297/04-08-14



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Que la mairesse soit autorisée à signer le contrat à intervenir avec M. Jolicoeur-Viau pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### TRANSPORT ROUTIER

244/02-06-14

#### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR DE L'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DU PONT ENTRE LE VIADUC DE LA ROUTE 117 ET LA RUE L'ANNONCIATION SUD

**CONSIDÉRANT** l'absence complète d'éclairage sur la rue du Pont entre le viaduc de la route 117 et la rue L'Annonciation Sud (accès central à la route 117);

**CONSIDÉRANT** que cette situation est très peu sécuritaire pour tous les usagers de la route et que la Ville reçoit continuellement des plaintes à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à une évaluation des besoins en éclairage sur la rue du Pont entre le viaduc de la route 117 et la rue L'Annonciation Sud (accès central à la route 117), et de procéder le plus rapidement possible aux correctifs nécessaires en installant un éclairage approprié et sécuritaire.

**ADOPTÉE**

245/02-06-14

#### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) D'AMÉNAGER UNE PASSERELLE POUR LA TRAVERSE DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR LE PONT

**CONSIDÉRANT** que les sentiers des véhicules hors route (VHR) passent sur le pont de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que cette pratique n'est pas sécuritaire pour les piétons, dont les enfants de l'École du Méandre, ni pour les usagers de la route, occasionnant ainsi un risque très élevé d'accident grave;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des gens et des automobilistes, une passerelle devrait être aménagée pour permettre la traverse des VHR sur le pont;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'aménager une passerelle pour la traverse des véhicules hors route (VHR) sur le pont, et ce, pour la sécurité des enfants de l'École du Méandre ainsi que pour les piétons et les usagers de la route.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

246/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### **TRACÉ DES QUATRE (4) VOIES DE LA ROUTE 117 ENTRE LABELLE ET RIVIÈRE-ROUGE – POSITION DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction des quatre (4) voies de la route 117 entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge proposé par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est nécessaire à l'économie régionale;

**CONSIDÉRANT** qu'un des tracés proposés, soit celui qui suit la ligne électrique d'Hydro-Québec, contournera le parc industriel de Rivière-Rouge ainsi que plusieurs commerçants déjà installés le long de la route actuelle, ce qui entraînera une perte économique importante pour ces entreprises;

**CONSIDÉRANT** le contexte économique difficile à Rivière-Rouge entraînant la fermeture de plus d'une dizaine de commerçants au cours des trois (3) dernières années;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de la voie de contournement de la Ville de Rivière-Rouge en septembre 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'une grande partie de l'ancienne route sera remise à la Ville (environ 15 km) et que cette dernière devra assumer les coûts importants de déneigement et d'entretien de cette route, soit des frais supplémentaires majeurs pour les contribuables de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que ledit tracé causera la perte de plusieurs terres publiques qui font partie de la richesse du territoire de la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge est en accord avec le projet de construction des quatre (4) voies de la route 117, mais désapprouve le tracé qui suit la ligne électrique d'Hydro-Québec, entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge, tel que discuté avec le Comité SOS 117.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de tenir compte du contexte économique et des réalités de la Ville lors de l'élaboration finale du tracé pour ledit projet et que la Ville soit consultée lors de ce processus.

Que la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, le ministre responsable de la région des Laurentides, M. Pierre Arcand, le député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la directrice régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, Mme Sylvie Laroche, au président du Comité SOS 117, M. Pierre Flamand, ainsi qu'à la directrice de la Société de développement commerciale de Rivière-Rouge, Mme Martine Loiselle.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

247/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### REPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge prévoit réaliser la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et d'une nouvelle conduite d'aqueduc incluant la sectorisation du réseau de distribution ainsi que la démolition du réservoir existant;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne contrevient pas aux différents règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que certaines autorisations seront nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a octroyé le contrat pour les services professionnels d'ingénierie à la firme de génie-conseil « BPR Infrastructure inc. »;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la firme « BPR Infrastructure inc. » à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la MRC d'Antoine-Labelle, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Pêche et Océans Canada (MPO) ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et d'une nouvelle conduite d'aqueduc incluant la sectorisation du réseau de distribution et la démolition du réservoir existant.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations d'eau potable et à fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier, ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 1 106 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour ledit projet.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 230 de la Ville adopté le 17 mars 2014.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

248/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### MANDAT À L'ENTREPRISE « DES-BAU PAYSAGE S.E.N.C. » POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBUSTES ET D'ARBRES DANS LE CADRE DES PROJETS « MES INSTITUTIONS VERTES » ET « UNE VIE, UN ARBRE »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater l'entreprise « Des-Bau Paysage s.e.n.c. » pour la fourniture et la plantation d'arbustes et d'arbres dans le cadre des projets « Mes institutions vertes » et « Une vie, un arbre » au montant maximum de 9 730 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leurs propositions du 10 mars, du 15 avril et du 2 juin 2014.

#### **ADOPTÉE**

249/02-06-14

#### ENTENTE AVEC LA POURVOIRIE « LE GÎTE DU NOUNOURS »

**CONSIDÉRANT** le projet de la pourvoirie « Le Gîte du Nounours » portant sur l'aménagement d'un minimum de vingt-cinq (25) sites de camping aménagés sur un terrain sous bail en terres publiques dans le parc régional du réservoir Kiamika;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a déjà été traitée en 2014 dans le cadre de ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que des éléments nouveaux viennent modifier ledit projet déposé, et ce, suivant les discussions intervenues entre le demandeur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**CONSIDÉRANT** que le demandeur doit déposer une nouvelle demande de dérogation mineure afin de régulariser son projet en fonction de la réglementation municipale par rapport aux ententes intervenues avec le MDDELCC;

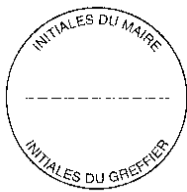
**CONSIDÉRANT** que le conseil est d'avis que les frais exigés à l'article 6 du règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ne doivent pas être chargés au demandeur étant donné que la nouvelle demande est une conséquence de discussions et ententes avec le MDDELCC;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De ne pas appliquer l'article 6 du Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et, par conséquent, d'exonérer le propriétaire de la pourvoirie « Le Gîte du Nounours » des frais exigibles lors du dépôt de sa nouvelle demande de dérogation mineure, et ce, exceptionnellement puisque cette nouvelle demande est pour régulariser ledit projet en fonction de la réglementation municipale par rapport aux exigences et ententes intervenues avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### **LOISIRS ET CULTURE**

250/02-06-14

#### **TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LE CENTRE DU FLORÈS ET LE CENTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte d'offrir une plage horaire spécifique à la clientèle avec déficience intellectuelle du Centre du Florès et du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, selon un horaire préétabli par le Service des loisirs et de la culture, pour l'utilisation de la piscine pour l'année 2014, et ce, gratuitement.

Qu'une pénalité de 25 \$ soit imposée à l'organisme qui annulera une session à moins de vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Que la Directrice – Culture, événements et vie communautaire soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

251/02-06-14

#### **GRATUITÉ DU CAMP DE JOUR – DEMANDE DU CENTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la gratuité d'inscription au camp de jour de la Ville pour un maximum de quatre (4) enfants qui auront été référés par le Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, et ce, pour l'année 2014.

#### **ADOPTÉE**

252/02-06-14

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De désigner Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, pour demander et signer au nom de la Ville de Rivière-Rouge la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping Sainte-Véronique.

#### **ADOPTÉE**

253/02-06-14

#### **APPROPRIATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE À GLACE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

D'entériner l'achat d'une tondeuse à glace pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) au montant de 5 115 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit payée à même le fonds réservé pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

**ADOPTÉE**

254/02-06-14

### **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UNE COLONNE MORRIS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 461/16-12-13, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2013, portant, notamment, sur l'achat de deux (2) colonnes Morris au montant de 3 500 \$ incluant les taxes applicables dans le cadre du projet du Lièvre Rouge;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'évolution dudit projet, les deux (2) colonnes Morris n'ont jamais été achetées et qu'il y a lieu à ce stade du projet de faire l'acquisition d'une seule colonne;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 1 250 \$ incluant les taxes applicables à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité, pour l'achat d'une colonne Morris.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 461/16-12-13 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2013.

**ADOPTÉE**

### **DIVERS**

255/02-06-14

### **PARTICIPATION À DIVERS ÉVÈNEMENTS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que les participations aux divers évènements suivants par les membres du conseil municipal soient entérinées, incluant l'achat de billets et/ou de repas s'il y a lieu, et que leurs frais de déplacement leur soient remboursés en conséquence conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres :

Déborah Bélanger : Souper-théâtre, de « La Table des Aînés Antoine-Labelle » le 22 mars 2014, incluant l'achat d'un billet au montant de 15 \$;

Yves Sigouin : Lancement du Tirage au profit des paroisses et du diocèse de Mont-Laurier à Mont-Tremblant le 7 mai 2014.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

256/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### **MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE DANS LE CADRE DU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter les étudiants du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire de l'École du Méandre de Rivière-Rouge pour leur nomination à titre de lauréat régional dans le cadre du volet Entrepreneuriat étudiant du Concours québécois en entrepreneuriat pour leur projet « Friperie et Cercle d'Entraide alimentaire de la Rouge ».

### **ADOPTÉE**

257/02-06-14

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – MODIFICATION À LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que le Livre blanc municipal, adopté par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), propose une vision renouvelée des municipalités et que les élus municipaux sont mobilisés derrière cette vision;

**CONSIDÉRANT** que le Livre blanc municipal fait le constat que la structure fiscale et financière des municipalités est inadaptée aux réalités du 21<sup>e</sup> siècle et propose une réforme fiscale et financière en profondeur dans l'objectif d'un meilleur contrôle des dépenses, d'un rééquilibrage fiscal et d'un réinvestissement fiscal stimulant la création de richesses;

**CONSIDÉRANT** que la taxation municipale représente la principale source de revenus des municipalités et villes;

**CONSIDÉRANT** que les mandats et responsabilités des municipalités et villes ont considérablement augmenté ces dernières années;

**CONSIDÉRANT** que la législation actuelle a des impacts importants sur la taxation des contribuables et que les mairesses et maires sont sensibles à cette réalité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement provincial de considérer la refonte de la législation relative à la fiscalité municipale afin :

- que celle-ci soit mieux adaptée aux nouvelles réalités des municipalités et des villes;
- que les municipalités et les villes puissent bénéficier d'une meilleure diversification de leurs sources de revenus;
- que les municipalités et les villes puissent bénéficier d'outils leur permettant de mieux contrôler les dépenses;
- qu'un rééquilibrage fiscal et un réinvestissement fiscal stimulant la création de richesses soient établis

et ce, dans le but d'alléger le fardeau fiscal des contribuables municipaux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Que la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), M. Pierre Moreau, au ministre responsable des Laurentides, M. Pierre Arcand, au député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé, ainsi qu'aux unions municipales, soit l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

Que la présente résolution soit également acheminée aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour appui.

### ADOPTÉE

***NOTE :*** *Pour l'item suivant, le conseil est unanimement d'accord pour modifier le titre de la résolution, puisque l'appui demandé est en provenance du Réseau québécois des OSBL d'habitation et non de l'organisme « Les Résidences Côte-Cartier », ce dernier ayant seulement transmis la demande à la Ville.*

258/02-06-14

### **DEMANDE D'APPUI – PRÉVENTION DE LA FERMETURE DE RÉSIDENCES PRIVÉES SANS BUT LUCRATIF POUR AÎNÉS – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION**

**CONSIDÉRANT** que l'entrée en vigueur de la Loi 16, laquelle impose diverses obligations aux résidences pour aînés, dont celle qui exige une surveillance de type 24 heures/7 jours;

**CONSIDÉRANT** que cette obligation représente un coût injustifié pour les petites résidences pour personnes âgées (moins de 50 unités) hébergeant des personnes autonomes;

**CONSIDÉRANT** que les revenus de ces organismes se limitent au loyer que les locataires sont en mesure de payer et qu'ils ne peuvent supporter davantage d'engagements;

**CONSIDÉRANT** que la Loi 16 attaque directement le milieu rural en fragilisant les petites résidences pour personnes âgées alors que les plus grosses résidences, généralement situées en ville, pourront supporter plus facilement cette obligation;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités contribuent déjà au financement du logement social par le biais du Programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT** que la surveillance continue fragilise financièrement les petites résidences pour aînés et risque d'entraîner des fermetures, surtout les plus petites;

**CONSIDÉRANT** que les personnes âgées des petites résidences vont devoir supporter des coûts pour une surveillance non-requise par leur état;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réclamer à nouveau le retrait de cette disposition pour les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation de moins de 50 unités;

**CONSIDÉRANT** que les démarches déjà entreprises par le Réseau québécois des OSBL d'habitation et les fédérations régionales membres pour assouplir les exigences de la Loi 16;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçue à cet effet de la part du Réseau québécois des OSBL d'habitation par l'entremise de l'organisme ;

**EN CONSÉQUENCE,**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les démarches entreprises par le Réseau québécois des OSBL d'habitation demandant au ministre de la Santé et des Services sociaux de :

- s'engager à assouplir les critères d'application de la Loi 16 en ce qui concerne la surveillance de type 24 heures/7 jours par la surveillance électronique ou passive permettant de rejoindre du personnel en tout temps;
- s'engager à investir de nouvelles sommes afin de soutenir les OSBL d'habitation qui offrent des services d'assistance personnelle (soins d'hygiène, aide à l'alimentation, à la mobilisation et aux transferts ainsi que la distribution de médicaments);
- s'engager à ce que les OSBL d'habitation pour personnes âgées aient une *appellation contrôlée* spécifique à leur type d'habitation.

### ADOPTÉE

259/02-06-14

### FESTIVAL DE LA ROUGE – DEMANDE D'APPUI

**CONSIDÉRANT** que le Festival de la Rouge est un organisme à but non lucratif sous la gouverne des Gardiens du Patrimoine Archéologique qui ont pour mission le développement socio-économique de la région en passant par l'axe du récréotouristique culturel et le volet patrimoine;

**CONSIDÉRANT** que la clientèle qui fréquente le Festival de la Rouge est autant locale que régionale et que cette clientèle a une grande importance sur l'économie régionale;

**CONSIDÉRANT** que le Festival de la Rouge est un évènement économique régional rassembleur et dynamique sur le plan social, économique et culturel;

**CONSIDÉRANT** que le Festival de la Rouge a déposé une demande de subvention en novembre dernier auprès du ministère du Tourisme et que depuis les récentes élections, les attributions de subvention sont en réévaluation, alors que le Festival de la Rouge avait franchi toutes les étapes de classement;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Festival de la Rouge dans sa demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme, et ce, étant donné l'impact positif et nécessaire à la région tant au plan social, économique que culturel.

### ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

260/02-06-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 21 h 04.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse